

20.09.2002 - 16:39 Uhr

Eviter un durcissement du droit pénal des mineurs - Forum du groupe de Caritas "Réformes en matière pénale" sur la criminalité des jeunes

Lucerne (ots) -

Il n'existe pas de raisons actuellement pour durcir le droit pénal des mineurs. Tous les spécialistes suisses et étrangers ayant participé au forum du groupe de Caritas "Réformes en matière pénale" à Zurich sont d'accord sur ce point. Le congrès se déroulait jeudi et vendredi sous le titre "Faut-il avoir peur des jeunes? Quelles réponses du droit pénal des mineurs?"

Le nombre de jeunes délinquants reste stable en Suisse. Les délits commis avec violence ont cependant augmenté selon les statistiques. Les avocats spécialisés dans les questions concernant la jeunesse remarquent également qu'un groupe minoritaire de jeunes délinquants est plus enclin à employer la violence. Cependant, la criminalité des jeunes reste dans la plupart des cas épisodique et non liée à des dysfonctionnements de la personnalité. Tous les participants à ce 25ème congrès de Caritas sur les réformes pénales étaient d'accord sur ce point jeudi 19 et vendredi 20 à la Paulus-Akademie de Zurich.

La plupart des délits perpétrés par les jeunes restent dans le domaine des délits de moindre importance, comme le vol à l'étalage ou la consommation de drogues. Les délits commis avec violence ne dépassent en principe pas non plus un certain degré de gravité. Il s'agit avant tout de coups et blessures dont les victimes sont des jeunes du même âge que les auteurs de ces délits. Les statistiques sont également influencées par une propension plus forte aujourd'hui à déposer plainte ainsi que par des instructions policières plus intensives.

Le criminologue allemand Frieder Dünkel a estimé qu'en Europe également la situation ne nécessitait pas de durcissement du droit pénal à l'encontre des jeunes. Un droit pénal mesuré lui semble plus efficace que des sanctions comme des peines privatives de liberté plus longues. Plusieurs des intervenants ont également fait remarquer que la notion d'éducation devait rester au centre du droit pénal des mineurs. Ce droit doit être autre chose qu'un droit pénal pour adultes adouci.

"Pour prévenir les comportements délinquants des jeunes et leur répétition, c'est fondamentalement une attitude de dialogue, d'ouverture, de résolution constructive des conflits que chacun et chacune d'entre nous - dans nos familles, dans notre voisinage - pouvons adopter", souligne Nicolas Queloz, professeur de droit pénal et de criminologie à l'Université de Fribourg. Il n'existe pas de véritable politique de la jeunesse, déplore pour sa part la conseillère nationale Ursula Wyss. La jeunesse ne devient un thème que lorsqu'elle cause un problème. La société n'a cependant pas de réponses à la question des causes de la violence des jeunes. Pour la conseillère nationale, le monde politique doit réagir de manière différenciée aux besoins des jeunes.

Contact:

Caritas Suisse Löwenstrasse 3 Postfach 6002 Luzern

 $\label{lem:decomposition} \mbox{Diese Meldung kann unter $\underline{$https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100020447}$ abgerufen werden. }$